



LIGUE OUEST
994/05/IA
Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
CRITERIUM DE CROSS DE LA LIGUE OUEST
Le vendredi 15 novembre 2019
Châteaubriant (Loire-Atlantique)

ANNEXE : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de cross et de marche nordique 2020 de la ligue Ouest de la FCD sera organisé **le vendredi 15 novembre 2019** par la section ASAG de la compagnie de gendarmerie de Châteaubriant (Loire-Atlantique).

Cette compétition dédiée au gendarme ÉRIC CHAMPAIN - GENDARMERIE CHATEAUBRIANT, inscrite au calendrier de la ligue se déroulera sur le site des étangs de Choisel à Châteaubriant.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club organisateur :

ASAG des Pays de Loire « Section ASAG de la compagnie de gendarmerie de Châteaubriant ».

b) Responsable de l'organisation :

Gendarme VALLEE GC Compagnie - Tel : 02 40 81 89 73
20 avenue Jean Moulin
44110 Châteaubriant

c) Conseiller technique ligue Ouest :

Joël VIOLLE - Mobile : 06 61 86 99 46 - Mail : violle.joel@bbox.fr

d) Règlement particulier :

Une seule course au programme. Elle réunira les féminines, les vétérans et les seniors sur le même site que les années précédentes (chaussures à pointes conseillées).

Distances : marche nordique et féminines 6000m (2 boucles), masculins : 9000 m (3 boucles).

e) Déroulement de la compétition :

09 h 00 : rassemblement de tous les concurrents ;
09 h 15 : remise des dossards (prévoir épingles) ;
10 h 00 : départ de la course ;
12 h 00 : proclamation des résultats ;
13 h 00 : Repas.

f) Récompenses pour le critérium de ligue :

Cross

Individuels : médailles (12 or, 12 argent, 12 bronze)

Espoirs 1998/2000

Seniors 1981/1997

Master 1 1976/1981

Master 2 1961/1970

Master 3 1951/1960

Master 4 1950 et avant

Hommes et femmes

Marche nordique : Médailles (2 or, 2 argent et 2 bronze)

Classement scratch 3 premiers hommes et femmes.

Equipes uniquement sur le cross : coupes (2)

- 1^{re} équipe femme toutes catégories confondues (classement /3)

- 1^{re} équipe masculins toutes catégories confondues (classement / 4)

g) Jury :

- **Directeur de course :** Gendarme VALLÉE

- **Chronométreur :** Joël VIOLLE (CTS)

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Restauration :

A l'issue de la compétition, un repas en commun sera organisé. Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest, uniquement pour les licenciés FCD.

c) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Arbitrage :

Le représentant de ligue et le CTS seront juges en cas de litige.

e) Divers :

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque **concurrent** devra être en possession de sa licence FCD 2019/2020 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : course hors stade.

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an.

Les organisateurs devront être licenciés FCD.

b) Engagements :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs et organisateurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place.

Attention : Le club devra adresser sous 10 jours à la ligue Ouest le chèque correspondant au montant des droits de participation (libellé à l'ordre de « Ligue Ouest FCD » et en mentionnant au dos du chèque la référence).

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 8 novembre 2019** (délai de rigueur).

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du cross de Châteaubriant et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Membres du comité directeur de la ligue ;
- Trésorier général de la ligue ;
- Président des clubs LO/FCD ;
- CTS ligue Joël VIOLLE

ANNEXE 1

Plan d'accès Étangs de Choisel 44110 CHÂTEAUBRIANT

